

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE  
H.L.M. DE 28 LOGEMENTS.

84.106

DATE DE CONVOCATION

8 Août 1984

DATE D'AFFICHAGE

8 Août 1984

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 33

Nombre de présents ..... 25

Nombre de votants ..... 29

JUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

27. AOÛT 1984 COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 8221  
du 1<sup>er</sup> Août 1982

le quatorze août

à 17 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT BENOIT, MOST, DAUZIDOU, Mme LAPAYE, Dr. REVOLAT, MM. MARCONI, BIROLLEAU, ROUDOT, Mmes JEAN - BARRAUD-DUCHERON, M. POTENNEC, Mmes EPAGNEAU, BUCHET, FONTAN, de GAYE, MM. BARBAT, MONNARD, CANDAU, THOMAS, BERNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COUNIL par M. LE GUEUT  
PAPEAU par M. BIROLLEAU  
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. GEOFFROY par M. CANDAU

Messieurs LACOTTE, LAPERCHE, Melle DEVIGNE,  
Mme GAUDIN.

Monsieur POTENNEC

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 28 Janvier 1983, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner à l'Office Public des H.L.M. un terrain de 4340 m2 cadastré Section AX n° 409 sis Avenue de Rochefort, en vue de construire 28 logements.

Par dépôt du 1er Juin 1984, complété le 25 Juin 1984, l'Office Départemental des H.L.M. a sollicité un permis de construire sur ledit terrain inscrit en emplacement réservé n° 12 au P.O.S. dont l'intitulé s'établit comme suit :

INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL

Aménagements communaux,

Bâtiments Communaux

Malgré les recherches effectuées dans les archives, il n'a pas été possible de retrouver l'état d'esprit dans lequel cet emplacement réservé a été institué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Rapporteur,